## CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SESSION JUIN 2025

## **METIERS DE LA SECURITE (34403)**

## METROPOLE-MAYOTTE

## Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE	
Epreuves d'enseignement général				
Français - U51		8 h 30 - 11 h 30	écrite	
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Lundi 12 mai 2025	14 h - 16 h 30	écrite	
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite	
Economie-droit - U11		14 h - 16 h	écrite	
Langue vivante B - U42 (1) Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Mercredi 14 mai 2025	14 h - 15 h 10 min	écrite orale	
Langue vivante A - U41 (1) Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h 10 min	écrite orale	
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U12 Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 Sauf Mayotte : 24 et 25 avril 2025	Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique	
Prévention - santé - environnement - U33	Jeudi 26 juin 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite	
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale	
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	A l'initiative des académies		pratique	
	Epreuve E2			
Etudes de situations professionnelles - U2	Lundi 19 mai 2025	14 h - 17 h	écrite	
Epreuve E3 : épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel				
Activités en milieu professionnel - U31 Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	A l'initiative des académies	Durée : 30 min	orale	
Activités professionnelles dans la dominante - U32 Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF	A l'initiative des académies	Durée : 1 h 30 maxi	pratique	
Epreuve facultative				
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale	

<sup>(1)</sup> La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

<sup>(2)</sup> La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

Epreuves écrites professionnelles communes avec La Réunion et	OUI
Antilles-Guyane	